



CC Aunis Atlantique (Siren : 200041499)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Ferrières
Arrondissement	La Rochelle
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. JEAN-PIERRE SERVANT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	200 Rue de la Juillerie
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17170 FERRIERES
Téléphone	05 46 68 92 93
Fax	05 46 68 92 98
Courriel	contact@aunisatlantique.fr
Site internet	www.aunisatlantique.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	32 219
-----------------------------	--------

Densité moyenne 72,98

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
17	Andilly (211700083)	2 349
17	Angliers (211700091)	1 300
17	Benon (211700414)	1 781
17	Charron (211700919)	2 025
17	Courçon (211701271)	2 007
17	Cram-Chaban (211701321)	664
17	Ferrières (211701586)	1 354
17	La Grève-sur-Mignon (211701826)	564
17	La Laigne (211702014)	493
17	La Ronde (211703038)	1 029
17	Le Gué-d'Alleré (211701867)	984
17	Longèves (211702089)	1 069
17	Marans (211702188)	4 569
17	Nuaillé-d'Aunis (211702675)	1 247
17	Saint-Cyr-du-Doret (211703228)	691
17	Saint-Jean-de-Liversay (211703491)	3 083
17	Saint-Ouen-d'Aunis (211703764)	2 115
17	Saint-Sauveur-d'Aunis (211703962)	1 773
17	Taugon (211704390)	785
17	Villedoux (211704721)	2 337

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 31

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Organisation de collecte de l'élimination et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
<i>Contribution à la valorisation hydraulique du canal Marans-La Rochelle dans son emprise départementale et sur le territoire de la communauté de communes. Élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics situés sur le territoire communautaire.</i>

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

POLITIQUE DE PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS : - Actions concertées en matière d'élaboration et de suivi es documents de planification - Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) - Élaboration, animation et suivi de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation - Programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI) - Élaboration, animation , pilotage et suivi des programmes d'actions - Acquisitions foncières des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux de l'axe 7du PAPI

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

Contribution à la valorisation hydraulique du canal Marans-La Rochelle dans son emprise départementale et sur le territoire de la communauté de communes. Élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics situés sur le territoire communautaire.

Sanitaires et social

- Action sociale

ENFANCE JEUNESSE-ÉDUCATION : POLITIQUE ÉDUCATIVE SOCIALE ET FAMILIALE COORDONNÉE : - Coordination globale et coordonnée des politiques Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, parentalité, inclusion (accès aux droits, habitat et mobilité) et animation de la vie sociale à travers la Convention Territoriale Globale et les Bonus Territoires singés avec la CAF 17. PETITE ENFANCE : - Création, aménagement, gestion et entretien des structures publiques d'accueil de la petite enfance, de type Relais Assistantes Maternelles, crèches, halte garderies, multi-accueil ou équivalents, dans le cadre d'une contractualisation avec la CAF - Soutien aux actions d'aide à la parentalité. ENFANCE JEUNESSE : - Organisation, gestion et encadrement d'activités pour l'enfance et la jeunesse rattachables aux compétences exercées par ailleurs par l'EPCI (environnement, sport, culture, transition énergétique...) ou d'intérêt communautaire - Création, aménagement et gestion de ludothèque - Soutien aux structures d'accueil ou de loisirs, avec ou sans hébergement d'intérêt communautaire SOUTIEN A LA SCOLARITÉ : - Participation aux frais de fonctionnement des classes spécialisées des écoles primaires au sein desquelles sont scolarisés les élèves du territoire de la communauté de communes. - Participation aux frais de fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) intervenant sur le territoire de la communauté. - Organisation d'activités sportives, culturelles et d'éducation à l'environnement en direction des écoles primaires y compris le transport - Soutien aux projets éducatifs des collèges du territoire. PRESTATIONS DE SERVICES : - Prestations de services favorisant la mobilité des membres des associations du territoire par mise à disposition de véhicules.

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Création d'un CIAS POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP : Opérations visant au maintien à domicile.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. - PROMOTION TOURISTIQUE : - Création et gestion d'un Office de Tourisme intercommunal - Réalisation et gestion de structures d'accueil touristique du public à l'exclusion des hébergements et de la restauration - Réalisation et gestion d'aménagements et d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités culturelles ou socioculturelles

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Étude et participation à l'élaboration des documents de planification intéressant le territoire de la communauté de communes : - Étude, élaboration, application et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ainsi que de Schémas de Secteurs. - Étude, élaboration, révisions, modifications et suivi d'un Plan local d'urbanisme intercommunal, doucement d'urbanisme en tenant lieu de carte communale. - Mise en ?uvre d'un Système d'information géographique (SIG)

- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières <i>Constitution de réserves foncières en vue de réalisation de projets d'intérêt communautaire - Création, réalisation et gestion de zone d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire - Instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols et conventionnement avec les communes membres, non membres, syndicats ou EPCI.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- Service public de défense extérieure contre l'incendie <i>CONTINGENT INCENDIE : - Participation au contingent incendie du SDIS pour le territoire de la communauté.</i>
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS
- NTIC (Internet, câble...) <i>AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE : - Établissement et exploitation acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques à très haut débit.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>- Réalisation des aires permanentes d'accueil - Réalisation des aires de grand passage</i>
- Autres <i>TRANSPORTS : - Études des besoins de la population en matière de transport et de déplacement - Réalisation d'un plan vélo intercommunal - Mise en place d'actions visant à favoriser le covoiturage et l'autostop organisé - Organisation d'un service public de location de bicyclettes électriques - Organisation de la mobilité La Communauté de communes se dote de la compétence d'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, conformément à son article L1231-11 soit : 1) Organiser des services réguliers de transport public de personnes 2) Organiser des services à la demande de transport public de personnes 3) Organiser des services de transport scolaire définis aux articles L.3111-7 à L.3111-10 dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L.3111-7 et à l'article L.3111-8 4) Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L.1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités 5) Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages 6) Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à a mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite. Dispositions générales : La communauté est autorisée à adhérer à des syndicats mixte pour exercer les compétences qui lui ont été transférées soit par les communes membres, soit par la loi.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
85	SM Vendée, Sèvre, Autizes (258501634)	SM fermé	105 833
17	SOLURIS (Solutions numériques territoriales innovantes) (251702320)	SM ouvert	1 095 893
17	SM des Rivières et Marais d'Aunis (200080240)	SM fermé	92 181
17	Union des marais de la Charente-Maritime (251701306)	SM ouvert	1 341 220

17	SI du littoral d'Eslandes et Charron (SILEC) (200094142)	SM fermé	214 457
79	SM du bassin versant de la Sèvre Niortaise (200091031)	SM fermé	182 813
79	SM du Parc naturel régional du Marais Poitevin (257902205)	SM ouvert	519 577
17	SM pour le SCOT La Rochelle - Aunis (200063667)	SM fermé	247 980
33	Nouvelle-Aquitaine Mobilités (200081735)	SM ouvert	3 724 387
17	Eau 17 (251701819)	SM fermé	677 039
17	Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités du Département de la Charente Maritime (251701827)	SM ouvert	596 429
17	SM CYCLAD (251701900)	SM fermé	233 481

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)